

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mercredi 14 juin 2023 08:48
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Consultation projet de DCE expérimentation stockage de médicaments par transporteur pour le compte d'officine
Pièces jointes: Projet DCE expérimentation stockage de médicaments par transporteur pour le compte d'officine v300423.docx

De : DGS-ARS <DGS-ARS@sante.gouv.fr>

Date : 12 juin 2023 14:58

Objet : Consultation projet de DCE expérimentation stockage de médicaments par transporteur pour le compte d'officine

À : "COIPILET, Jean-Jacques (ARS-BFC/BFC/DG)" <jean-jacques.coiplet@ars.sante.fr>, "BRAHIC, Olivier (ARS-MAYT)" <olivier.brahic@ars.sante.fr>, "BRUANT BISSON, Anne (ARS-MARTINIQUE/DIRECTION GENERALE/DIRECTION)" <anne.bruant-bisson@ars.sante.fr>
Cc : "CHOMA, Catherine (ARS-OC/DSP/DIRECTION)" <Catherine.CHOMA@ars.sante.fr>, "MORIN, Alain (ARS-BFC/BFC/DSP)" <alain.morin@ars.sante.fr>, "DANELON, Fanny (SGMCAS)" <Fanny.DANELON@sg.social.gouv.fr>, "BILLON-GALLAND, Marion (SGMCAS)" <Marion.BILLON-GALLAND@sg.social.gouv.fr>, "TRAN, Béatrice (SGMCAS)" <Beatrice.TRAN@sg.social.gouv.fr>, DGS-PP2 <DGS-PP2@sante.gouv.fr>, "MONASSE, Hélène (DGS/PP)" <helene.monasse@sante.gouv.fr>, "BRUNEAUX, François (DGS/PP)" <francois.bruneaux@sante.gouv.fr>, "GUILHAUME, Chantal (DGS/PP/PP2)" <chantal.guilhaume@sante.gouv.fr>, "SAJID, Laila (DGS/PP/PP2)" <laila.sajid@sante.gouv.fr>, "HERVE, Noemie (DGS/PP/PP2)" <noemie.herve@sante.gouv.fr>, "FITE, Guillem (DGS/PP/PP2)" <guillem.fite@sante.gouv.fr>, "LYS, Florence (DGS/SG/DAPC-MONA)" <Florence.LYS@sante.gouv.fr>, "GRATZ, Christine (DGS/SG/DAPC)" <Christine.GRATZ@sante.gouv.fr>, "DOUCET, Eric (DGS/SG/DAPC)" <Eric.DOUCET@sante.gouv.fr>, ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>

Madame la directrice générale, Messieurs les directeurs généraux,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le projet de décret en Conseil d'État relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'autorisation pour un transporteur de stocker des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique à l'occasion d'une livraison pour le compte d'un pharmacien d'officine, afin de recueillir votre avis avant transmission au CE.

En contexte, ce projet prévoit une dérogation à l'article R.5125-49 du code de la santé publique. La rédaction en vigueur permet la livraison à domicile par un transporteur pour le compte d'un pharmacien d'officine mais interdit le stockage de médicament par le transporteur.

La Poste, qui procède déjà à la livraison de médicaments pour le compte de pharmaciens d'officine, souhaite bénéficier de la possibilité de stocker les médicaments notamment lorsqu'une livraison en journée n'est pas possible ou en l'absence du patient lors d'une première livraison. Cette demande de dérogation est soutenue par France Expérimentation.

La proposition de décret vise à permettre une expérimentation pour une durée de 5 ans du stockage par un transporteur aux conditions suivantes :

- Seuls les médicaments, produits ou objets transportables en température ambiante (hors stupéfiants) sont concernés
- Une durée de stockage ne pouvant excéder 24h
- Les médicaments devront être stockés distinctement des autres colis (armoire ou local sécurisé)

Nous souhaiterions un retour de votre part pour le 5 juillet 2023 à l'adresse DGS-PP2@sante.gouv.fr.

Bien cordialement

François Bruneaux

Adjoint à la sous-directrice

Sous-direction de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins (PP)

TEL. 01 40 56 68 40 / 06 67 27 42 64 | francois.bruneaux@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !